



LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

Devient obligatoire !



À compter du 1^{ER} septembre 2026 pour les grandes entreprises et du 1^{ER} janvier 2027 pour les PME, TPE et micro-entreprises.



Plus d'informations pour vous guidez sur :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/2_90_facturation_electronique/guide_pratique_facturation_electronique.pdf



1. Chorus Pro : la plateforme obligatoire

La plateforme officielle pour transmettre les factures aux collectivités.

→ Un dépôt sécurisé et dématérialisé.



2. Déposer une facture

Les factures sont envoyées en ligne via Chorus Pro.

→ Plus d'envoi papier ou par simple mail.



3. Le rôle des fournisseurs

Les fournisseurs déposent leurs factures et suivent leur avancement.

→ Un meilleur suivi du traitement



4. Le rôle de la collectivité

La collectivité reçoit, contrôle et valide les factures.

→ Un traitement plus rapide et plus fiable



5. Hélios : le traitement comptable

Les informations sont transmises au système comptable public.

→ Facilite le paiement des factures



6. Les avantages

Un circuit plus simple pour tous.

→ Moins d'erreurs, plus de traçabilité, gain de temps